

DIALOGUE RIVERAIN

Donges et sa raffinerie

REUNION N°2 – 19 MAI 2011

LES PARTICIPANTS :

- Mme Auffret Maire de Donges
- Mme Pichon Représentant riverains « rue du Stade »
- M. Delalande Adjoint au Maire – Membre CARENE
- M. Etchenou Représentant riverains « Hautgas »
- M. Redsand Association ADZRP – Vice-Président
- M. Bodinier Association ADZRP – Président
- M. Morice Conseiller Municipal et Vice-président OSCD
- M. Klein Association de défense du Brivet - Président
- M Marchand Association de défense du Brivet – Vice-président
- M. Veiga Association Bonne Nouvelle
- M. Bernard Association des commerçants – Président
- Mme Morel Responsable Communication de la raffinerie
- M. Wangen Secrétaire Général de la raffinerie
- M. Charton Directeur de la raffinerie
- M. Bracou Responsable QSEH (Qualité, Sécurité, Environnement, Hygiène) de la raffinerie
- Mme Louis Service communication de la raffinerie
- Mlle Berthé Consultante Alphacoms
- M. Callot Consultant – Facilitateur
- Absents excusés: M Menez, principal du Collège, Mme Vautez, Directrice de l'Ecole Aimé Césaire et Mme Bouchet, directrice de l'Ecole Saint-Joseph.

Le groupe salue l'arrivée de l'Association Bonne Nouvelle qui regroupe les industriels riverains. Il enregistre le souhait de l'Association CPN Mulots Chevelus de ne plus faire partie de cette instance de dialogue.

L'objet de la réunion est d'échanger sur le PPRT, sa genèse, ses étapes et de faire le point sur son état d'avancement. En d'autres termes, de poser le débat en partageant les mêmes informations.

En préliminaire, il est rappelé que c'est l'Etat qui prescrit et qui mène la démarche dans le cadre de la Loi de 2003. C'est la Préfecture qui décide de la composition des collèges du groupe des POA (Personnes et Organismes Associés) qui joue un rôle consultatif. A ce propos une démarche est en cours pour que l'Association ADZRP en fasse partie.

L'Etat a fixé des règles très précises d'identification et de quantification des situations dangereuses. Celles-ci doivent être analysées en termes de probabilité et de gravité et sont classées en fonction de leur impact potentiel en 3 catégories de conséquences : toxiques, thermiques et surpression.

C'est l'industriel qui fait les Etudes de Danger (EDD) et les transmet à la DREAL. Dans certains cas, celle-ci peut imposer – aux frais de l'industriel - une expertise par un tiers, choisi sur une liste de tiers experts agréés par l'Administration et qui rend son rapport à celle-ci.

A mi-décembre 2010, on avait ainsi identifié environ 1340 phénomènes ayant un impact potentiel au-delà des limites du site.

Ceci a conduit à l'élaboration des cartes d'aléas avec les fameux « cercles » définissant des zones de mesures à prendre qui ont été présentées à la réunion publique de décembre dernier.

La suite de la démarche –qui est en cours- consiste pour l'industriel à proposer les mesures possibles de réduction des risques, à en évaluer les coûts et les bénéfices et à transmettre à la DREAL. In fine, c'est celle-ci qui prescrira les mesures à prendre de façon à réduire le risque au niveau aussi bas que raisonnablement possible (ALARP = As Low As Reasonably Practicable). Une première indication est qu'à la suite du travail présenté par Total à la DREAL, certains des « cercles » de danger devraient diminuer.

Après concertation avec les POA, le Préfet promulguera le PPRT qui contiendra donc d'une part des prescriptions de mesures à prendre par TOTAL pour mieux maîtriser les risques et d'autre part, des règles d'urbanisme qui seront annexées au PLU.

La démarche exigeant plus de temps que prévu, ceci n'est pas attendu avant la fin de l'année, voire en 2012.

Au cours du débat entre les participants, les points suivants ont été soulevés :

- TOTAL est engagé depuis longtemps dans une démarche de progrès continu en matière de sécurité et d'environnement. Plusieurs exemples ont été cités.
Le nombre de phénomènes ayant un impact potentiel en dehors du site a été divisé par 4 depuis 10 ans.
Les investissements à ce titre s'élèvent à 20 millions d'euro par an environ
- Il y a certaines incohérences dans la démarche PPRT ; celle-ci ne prend pas en compte, par exemple, ni la voie ferrée, ni la question des transports de matières dangereuses.
- L'Etat s'intéresse également aux coûts potentiels à engager au niveau des habitations. Cela sera vraisemblablement présenté à la prochaine réunion des POA
- Mme Auffret indique que beaucoup de rumeurs mal fondées circulent ; il devrait y avoir au final un nombre restreint de maisons impactées et il est important d'attendre les conclusions.
- La question en fait est de savoir qui va payer pour les travaux ; certains soulignent que c'est la raffinerie qui s'est rapprochée des habitations ; d'autres qu'il apparaîtrait inacceptable que les riverains soient contraints à des dépenses importantes face à une société florissante. Rejet du concept « d'économiquement acceptable ».
Ce sujet est actuellement en débat au niveau national ; il faut donc patienter avant d'avoir des réponses.
De plus, cette instance est un lieu de dialogue et pas de négociation.

A l'issue de ce débat, les participants conviennent de faire un point régulièrement sur l'avancement de la démarche PPRT.

Prochaine réunion

Jeudi 13 octobre 2011, de 18 à 20 heures au Cercle

Agenda proposé :

- Point sur le PPRT
- Transports de matières dangereuses
- Autres nuisances, en particulier au niveau de l'air

Philippe Callot, parce qu'il va quitter la région, sera remplacé dans son rôle d'animateur par Ingrid Berthé de la société Alphacoms.

Il remercie tous les participants pour leur accueil et souhaite bonne chance à la ville de Donges et à chacun des participants.